

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

<b>ARRADON</b>	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
<b>ARZON</b>	: Roland TABART
<b>BADEN</b>	: Patrick EVENO
<b>COLPO</b>	: Freddy JAHIER
<b>ELVEN</b>	: Arnaud DE GOVE
<b>GRAND-CHAMP</b>	: Dominique LE MEUR
<b>ILE D'ARZ</b>	: Jean LOISEAU
<b>LARMOR-BADEN</b>	: Denis BERTHOLOM
<b>LA TRINITE-SURZUR</b>	: Vincent ROSSI
<b>LE BONO</b>	: Yves DREVES
<b>LE HEZO</b>	: Guy DERBOIS
<b>LE TOUR-DU-PARC</b>	: François MOUSSET
<b>LOCMARIA-GD CHAMP</b>	: Martine LOHEZIC
<b>MEUCON</b>	: Pierrick MESSAGER
<b>MONTERBLANC</b>	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
<b>PLAUDREN</b>	: Nathalie LE LUHERNE
<b>PLESCOP</b>	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
<b>PLOEREN</b>	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
<b>PLOUGOUMELEN</b>	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
<b>SAINT-AVE</b>	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
<b>SAINT-NOLFF</b>	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
<b>SARZEAU</b>	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
<b>SENE</b>	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
<b>SULNIAC</b>	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
<b>SURZUR</b>	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
<b>THEIX-NOYALO</b>	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
<b>TREDION</b>	: Jean-Pierre RIVOAL
<b>TREFFLEAN</b>	: Claude LE JALLE
<b>VANNES</b>	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

<b>ARRADON</b>	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
<b>BADEN</b>	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
<b>ELVEN</b>	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
<b>GRAND-CHAMP</b>	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
<b>LOCQUELTAS</b>	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
<b>SAINT-ARMEL</b>	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
<b>SAINT-AVE</b>	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
<b>ST GILDAS DE RHUYS</b>	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
<b>SARZEAU</b>	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
<b>SARZEAU</b>	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
<b>SENE</b>	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
<b>SURZUR</b>	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215\_DEL34-DE

VANNES

- : Anne LE HENANFF a donné à François ARS
- : Christine PENHOUEY a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
- : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
- : Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
- : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés ;

ILE-AUX-MOINES

THEIX-NOYALO

: Philippe LE BERIGOT

: Paulette MAILLOT

Absents :

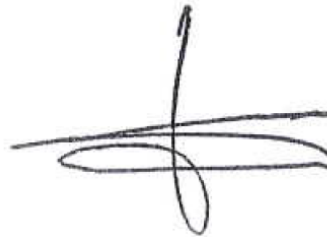
BRANDIVY

GRAND-CHAMP

: Florence HEMON

: Moran GUILLERMIC

Le Président,  
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

**COMMANDE PUBLIQUE**

**GESTION ET COORDINATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE  
SUR LE TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION**

**MARCHE N° 2022.085**

**ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence « accueil des gens du voyage », la collectivité a en charge la création et la gestion des aires d'accueil.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération dispose :

- de 75 emplacements (150 places de caravanes) mis à disposition des voyageurs répartis sur 5 aires d'accueil :
  - 8 emplacements sur la commune de Séné
  - 8 emplacements sur la commune de Sarzeau
  - 12 emplacements sur la commune de Saint-Avé
  - 12 emplacements sur la commune de Theix-Noyal
  - 15 emplacements sur la commune de Vannes
  - 20 emplacements sur la commune de Plougoumelen (*cette aire actuellement fermée fait l'objet d'un projet de requalification en terrains familiaux avec une livraison prévisionnelle en 2023*).
- De 8 terrains familiaux (équivalent 24 places :
  - 4 terrains familiaux (équivalent 12 places) sur la commune d'Arradon livrés en 2016
  - 4 terrains familiaux sur la commune de Plescop (équivalent 12 emplacements) livrés en mai 2022.
- de 4 terrains d'accueil estival (de juin à fin août)
  - 3 terrains pérennes sur les communes d'Elven, Sarzeau et Grand-Champ
  - 1 terrain provisoire en accueil tournant sur les communes du territoire.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité confier la gestion de l'ensemble des aires à un prestataire extérieur.

Une consultation des entreprises a ainsi été lancée le 14 octobre dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché d'une durée initiale de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, reconductible deux fois deux ans.

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215\_DEL34-DE

Les prestations ont été réparties en deux tranches, une tranche ferme et une tranche optionnelle, définies comme suit :

Tranche(s)	Désignation
TF	Gestion et entretien : <ul style="list-style-type: none"><li>• des aires d'accueil permanentes, sur les communes suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>- Séné</li><li>- Sarzeau</li><li>- Saint-Avé</li><li>- Theix</li><li>- Vannes</li></ul></li><li>• des terrains familiaux sur les communes d'Arradon et Plescop</li><li>• des aires d'accueil estivales ou temporaires sur les communes suivantes<ul style="list-style-type: none"><li>- Elven</li><li>- Sarzeau</li><li>- Grand-Champ</li><li>- + un terrain provisoire en accueil tournant sur les communes du territoire</li></ul></li></ul>
T0001	Gestion et entretien de l'aire de Plougoumelen

La tranche optionnelle pourra être affermée en cours de marché.

Quatre offres ont été réceptionnées dans les délais impartis et les quatre candidats ont effectué les visites sur sites obligatoires.

Au regard de l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement indiqués au règlement de la consultation, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 6 décembre 2022 ont attribué le marché à la société SOLIHA BRETAGNE pour un montant se décomposant comme suit :

Tranche	Montant € HT/mois
Tranche ferme telle que définie ci-dessus	28 305,69 € HT
Tranche optionnelle n° 1 : gestion et entretien de l'aire de Plougoumelen	900,00 € HT

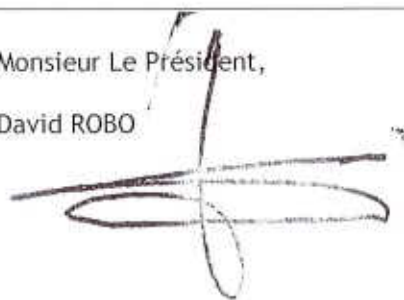
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2022, il vous est proposé de :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société SOLIHA BRETAGNE ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

